



# RÉGIONAL 1 FÉMININ



# GUIDE DE PRÉSENTATION SAISON 2019-2020

# MOT DU PRÉSIDENT

“

Après une période de repos qui nous a permis de nous ressourcer c'est toujours avec le même enthousiasme que les passionné(e)s que nous sommes démarrer une nouvelle saison.

A titre personnel, pour ma dernière saison à la tête de notre instance régionale, j'éprouve un grand plaisir à voir nos footballeuses reprendre le chemin du terrain après un été riche en événements sur le plan international et la belle réussite de la Coupe du Monde Féminine.

Après avoir vu le jour la saison dernière le Championnat de Régional 1 Féminin va continuer sur sa belle lancée pour cette saison 2019/2020.

Parce que la conduite d'un club du plus haut niveau régional, aux plans sportif, juridique et économique, passe précisément par la maîtrise et la connaissance d'éléments réglementaires aussi multiples que divers, souvent disséminés, la L.F.P.L. a pris l'initiative de réaliser ce « guide » pratique à votre attention.

Conformément à sa vocation, je souhaite que ce document vous permette de trouver aisément et rapidement les informations ou renseignements dont vous avez besoin, et les réponses aux questions que vous vous posez régulièrement. Vos clubs qui constituent plus que jamais le « cœur du métier » de notre instance régionale, en seront inévitablement les premiers bénéficiaires.

Ce guide, que je vous laisse découvrir, témoigne lui-aussi, à sa façon de la volonté perpétuelle de la Ligue d'être à l'écoute de tous ses clubs.

En ce sens, le fil n'est pas coupé et les différents services de la Ligue sont toujours à votre service pour répondre à vos attentes.

Je vous souhaite une bonne saison 2019/2020 à toutes et tous !

Restez passionné(e)s et partageons tous la devise de notre Ligue :  
« **ENSEMBLE, soyons PRÊTS, soyons FOOT !** »

”

**Gérard LOISON**

Président Ligue de Football des Pays de la Loire



“

Les souhaits émis lors de la précédente saison ont été exaucés avec un Championnat intense, désignant le Champion lors de la dernière journée.

Félicitations au FC NANTES pour son accession en D2 Féminine, qui pourra donc représenter notre Ligue au niveau National.

Félicitations aux deux promus pour leur maintien, fait assez rare qu'il faut souligner.

Souhaitons que ce Championnat soit aussi passionnant que le précédent : agréable à regarder et avec un respect réciproque entre tous les acteurs.

Servons nous de cette belle image du Football Féminin démontrée lors de la Coupe du Monde.

Belle saison à tous ”

**Daniel ROGER**

Président de la Commission Régionale d'Organisation des Compétitions Féminines



# HISTORIQUE

## Historique de la compétition DH Féminines Atlantique

**1970-1971** : FC Yonnais et Rablay Sports  
**1971-1972** : Rablay Sports  
**1972-1973** : S.A. Guérande  
**1973-1974** : SC Challans  
**1974-1975** : FC Yonnais  
**1975-1976** : US Mautfaucon sur Moine  
**1976-1977** : US Mautfaucon sur Moine  
**1977-1978** : US Mautfaucon sur Moine  
**1978-1979** : A.S. Gagnerie Saint Herblain  
**1979-1980** : A.S. La Chevallerais  
**1980-1981** : C.A.E.B. Cholet  
**1981-1982** : C.A.E.B. Cholet  
**1982-1983** : A.S. Gagnerie Saint Herblain  
**1983-1984** : E.S. Saint André d'Ornay  
**1984-1985** : E.S. Saint André d'Ornay  
**1985-1986** : C.B.O.S. Angers  
**1986-1987** : E. Léon Blum Saint Nazaire  
**1987-1988** : C.B.O.S. Angers  
**1988-1989** : C.B.O.S. Angers  
**1989-1990** : C.B.O.S. Angers  
**1990-1991** : ESOFV La Roche sur Yon  
**1991-1992** : CBOS Angers  
**1992-1993** : AS Saint Nazaire  
**1993-1994** : Saint Herblain OC  
**1994-1995** : ESC Nueil sur Layon  
**1995-1996** : Saint Herblain OC  
**1996-1997** : ESC St Georges Nueil  
**1997-1998** : ESC St Georges Nueil  
**1998-1999** : ESC St Georges Nueil  
**1999-2000** : Saint Herblain OC  
**2000-2001** : ESOFV La Roche sur Yon  
**2001-2002** : ESC St Georges Nueil  
**2002-2003** : US Bouguenais  
**2003-2004** : ES Val Baugeois  
**2004-2005** : ESOFV La Roche sur Yon  
**2005-2006** : CBOS Angers  
**2006-2007** : CBOS Angers  
**2007-2008** : CORNE USC  
**2008-2009** : ESOFV La Roche sur Yon  
**2009-2010** : Saint Herblain OC  
**2010-2011** : ESOFV La Roche sur Yon  
**2011-2012** : Saint Herblain OC  
**2012-2013** : Les Verchers Saint Georges sur Layon  
**2013-2014** : ESOFV La Roche sur Yon  
**2014-2015** : ESOFV La Roche sur Yon  
**2015-2016** : ESOFV La Roche sur Yon

## Historique de la compétition DH Féminines Maine

**2009-2010** : R.C. Fléchois  
**2010-2011** : F.A. Laval  
**2011-2012** : Le Mans F.C. 2  
**2012-2013** : Le Mans F.C. 2  
**2013-2014** : Le Mans F.C. 2  
**2014-2015** : A.S. Gorronnaise  
**2015-2016** : A.S. Ruaudin

## Historique de la compétition DH Féminines Pays de la Loire

**2016-2017** : Angers CBAF et Le Mans Gazelec Sports

## Historique de la compétition R1 Féminines Pays de la Loire

**2017-2018** : Orvault Sports  
**2018-2019** : Le Mans FC



# ORGANISATION GÉNÉRALE

Le Championnat Régional 1 est composé de **12 clubs**.

Les clubs se rencontrent par matchs aller et retour. Le classement se fait par addition de points. Les points sont comptés comme suit :

- **Match gagné** : 3 points
- **Match nul** : 1 point
- **Match perdu** : 0 point
- **Match perdu par forfait ou pénalité** : Retrait de 1 point

## Accession à la D2 F :

Une Phase d'Accession Nationale est organisée en vue de l'accession en Championnat de France Féminin de Division 2 la saison suivante.

La Phase d'Accession se déroule en deux tours, les deux tours se disputent selon le système à élimination directe, en matchs aller-retour.

Pour le premier tour, les équipes sont réparties en groupes géographiques. Les rencontres du second tour sont déterminées à la suite du tirage initial.

Pour les deux tours, si une équipe marque un plus grand nombre de buts que l'autre sur l'ensemble des deux matchs, elle se qualifie pour le tour suivant.

En cas d'égalité entre les buts marqués à l'extérieur, les équipes sont départagées par l'épreuve des tirs au but, dans les conditions fixées par les Lois du jeu.

Les 6 équipes vainqueurs du second tour accèdent au Championnat de France Féminin de D2 la saison suivante.

**Tableau analytique des accessions et rétrogradations**  
Saison 2019/2020 vers 2020/2021 :

<b>Descentes de C.F.F. D2 en R1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Régional 1 – 1 groupe de 12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
Montées en C.F.F. D2	0	-1	-2	0	-1	-2	0	-1	-2
Descentes de C.F.F.D2	0	0	0	1	1	1	2	2	2
Maintiens en R1	10	10	9	9	9	9	8	8	8
Descentes en R2	-2	-1	-1	-3	-2	-1	-4	-3	-2
Montées de R2	2	2	3	2	2	2	2	2	2

# ENGAGEMENTS RELATIFS À LA STRUCTURATION DES CLUBS

## Engagements et formations :

Les clubs participant aux championnats R1 sont dans l'obligation :

- **Critère 1** : de s'engager en Coupe Pays de la Loire Seniors Féminines.
- **Critère 2** : de former des joueurs dans les conditions ci-après :
  - avoir au moins une équipe féminine dans les catégories jeunes (U12 à U19) engagées dans une compétition de Ligue ou de District. Les ententes et les groupements ne sont pas valables vis-à-vis de cette obligation ;
  - disposer d'un entraîneur BMF (ou en cours)\* pour encadrer l'équipe de R1 et être présent sur le banc de touche et la feuille de match en cette qualité (une amende dont le montant est fixé en Annexe 5 sera infligée au club par match disputé en situation irrégulière) ;
  - disposer d'une Ecole Féminine de Football comportant au moins 12 jeunes licenciées (U6- U11).

Un état des lieux au regard du respect de ces critères est notifié par la Commission d'Organisation en décembre à chaque club et le constat définitif du respect des trois critères est arrêté le 30 avril..



## Sanctions prévues :

Le club qui ne répond pas cumulativement aux 2 critères susmentionnés se verra infliger les sanctions suivantes :

- Interdiction d'accèsion à la Phase d'Accession Nationale si l'équipe participe au R1.
- Retrait de 3 points par obligation non respectée à l'équipe hiérarchiquement la plus élevée du club participant au R1 ou R2.
- Rétrogradation d'une division de l'équipe hiérarchiquement la plus élevée du club participant au R1 ou R2 pour les clubs en infraction deux saisons consécutives.

## Encadrement :

L'encadrement de l'équipe doit être assuré par entraîneur titulaire au minimum du BMF (ou en cours), entraîneur principal de l'équipe. A ce titre, il est présent sur le banc de touche, donne les instructions aux joueurs et autres techniciens dans les vestiaires et la zone technique avant et pendant le match, et répond aux obligations médiatiques.

# GESTION DES RENCONTRES

## Installations Sportives :

L'installation doit être classée par la FFF en niveau 5 ou 5sye 5sy minimum ou sol stabilisé S. En cas d'utilisation exceptionnelle d'une installation de repli, celle-ci doit être classée en niveau 6 ou 6sye ou 6sy minimum ou sol stabilisé S.

Pour les matchs en nocturne, l'installation d'éclairage doit être classée par la FFF en niveau E5 minimum.

## Horaire :

Les rencontres se déroulent en principe le dimanche à 15h00.

Lors des engagements, un club peut demander à fixer le coup d'envoi de ses rencontres le samedi entre 18h00 et 20h30.

La Commission communique l'horaire retenu à l'ensemble des clubs.

Un club (recevant ou visiteur) peut demander qu'un match se déroule un autre jour ou à une autre heure que ceux prévus à l'agenda des rencontres, ou une inversion ; **la demande doit être accompagnée de l'accord écrit du club adverse et parvenir au Centre de Gestion 10 jours avant la date de la rencontre (via footclubs).**

La demande sera automatiquement rejetée à défaut d'accord du club adverse. En cas d'accord du club adverse mais de non-respect des délais, l'acceptation par la Commission d'Organisation rendra le club fautif passible d'une amende dont le montant figure en annexe 5. Toute nouvelle modification concernant la même rencontre sera soumise aux mêmes exigences.

## FMI (Feuille de match informatisée) :

La rencontre est traitée sous feuille de match informatisée. Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les officiels, une feuille de match papier originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant par messagerie officielle, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.

## Priorité des rencontres :

En cas de saturation ou d'utilisation réduite du ou des terrains, suite notamment à des arrêtés municipaux, les dispositions suivantes devront être respectées par le club recevant, en respectant le niveau exigé de l'installation pour chaque épreuve.

La priorité entre plusieurs rencontres (masculines et/ou féminines\*) est déterminée par les critères hiérarchiques suivants :

- **Priorité 1** : Compétition fédérale prioritaire sur une compétition Ligue/District, et compétition Ligue prioritaire sur une compétition District
- **Priorité 2** : Compétition seniors prioritaire sur une compétition de jeunes et compétition de jeunes de catégorie d'âge la plus élevée prioritaire sur une compétition de jeunes de catégorie d'âge inférieure
- **Priorité 3** : Compétition hiérarchiquement supérieure prioritaire sur une compétition hiérarchiquement inférieure
- **Priorité 4** : Coupe prioritaire sur Championnat

Le non-respect de ces dispositions entraînera pour l'équipe recevante la perte par pénalité du match non joué.

# GESTION DES RENCONTRES

## Intempéries :

Les clubs dont le terrain est impraticable pour la rencontre du samedi ou dimanche, doivent alerter, le vendredi précédent la rencontre avant 16h00 la Ligue par courriel avec accusé de lecture : [intemperies@lfpl.fff.fr](mailto:intemperies@lfpl.fff.fr), en transmettant le formulaire type disponible sur le site dans le guide du club (un rappel sera transmis aux clubs en période d'intempéries).

## Banc de touche :

La présence sur le banc de touche est strictement réservée pour chaque club en présence à

- a. 4 encadrants (dirigeant/éducateur)
- b. les joueuses remplaçantes ou les joueuses remplacées, les unes et les autres en survêtement

Les équipes sont obligatoirement encadrées par deux dirigeants majeurs, responsables, désignés par le club, dont l'un porteur d'un brassard R (responsable d'équipe).

L'entraîneur doit être titulaire au minimum du BEF.

## Affichage :

La composition des équipes devra être affichée sur un panneau, à la diligence du club recevant, en un lieu accessible aux journalistes, sous peine d'une amende dont le montant est fixé en Annexe 5.



# ARBITRAGE ET SÉCURITÉ DES RENCONTRES

## Arbitres :

Les arbitres sont désignés par la **Commission Régionale de l'Arbitrage**. Les arbitres assistants sont désignés par la Commission Départementale de l'Arbitrage.

En cas de non désignation d'arbitre ou d'absence de l'arbitre désigné, tout autre arbitre officiel neutre, présent sur le terrain, sera désigné. Si plusieurs de ces arbitres sont présents, ce sera le plus ancien dans la catégorie la plus élevée qui aura priorité, sauf congé de maladie ou ayant refusé une convocation le même jour.

## Commissaire au terrain :

Le club recevant doit désigner un commissaire au terrain, lequel doit être présent sur le terrain au moins une heure avant l'heure officielle, porteur d'un brassard distinctif, et durant la rencontre se tient à proximité immédiate de l'aire de jeu à la disposition des officiels.

## Responsable sécurité :

Le club recevant désigne un responsable « sécurité » qui a la charge du dispositif préventif de sécurité et se tient à la disposition des officiels. Se reporter à l'annexe 1 au Règlement de l'épreuve.

## Délégué :

La Commission Régionale d'Organisation peut se faire représenter par un délégué, chargé de veiller à l'application du règlement de l'épreuve, et à la bonne organisation de la rencontre.

Il vérifie le respect des dispositions relatives à la vente et au contrôle des billets, aux conditions d'accès des porteurs de cartes et d'invitations dans l'enceinte du stade.

En accord avec l'arbitre, il décide des mesures à prendre pour assurer la régularité de la rencontre. Il ne doit notamment tolérer sur le banc de touche que les personnes autorisées.





# DISCIPLINE

## Purge de la suspension :

La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 167 des présents règlements).

Le joueur ne peut être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière.

En cas de difficulté à purger les peines, il appartient au club intéressé de demander à ce dernier de définir les modalités selon lesquelles ladite suspension sera effectuée.

## Rapport :

Tout assujetti ayant été exclu par l'arbitre et/ou faisant l'objet d'un rapport d'un officiel peut faire valoir sa défense dans les quarante-huit heures ouvrables suivant la rencontre.

# RÈGLEMENT FINANCIER

## Frais de déplacement des officiels :

Après chaque rencontre, sera portée au débit du compte du club recevant auprès du Centre de Gestion :

- Une redevance forfaitaire de **0 €**.
- Au titre des frais d'arbitrage **150 €**.

## Frais de déplacement des équipes :

Une caisse de péréquation des frais de déplacement tendra à équilibrer entre les équipes et au sein d'un même niveau, les charges résultant des frais de déplacement de celles-ci.

La quote-part à verser ou à recevoir par chaque club est déterminée au début de chaque saison suivant le nombre total de kilomètres à parcourir par chaque club par rapport au kilomètre moyen (référence distancier fédéral).

Cette quote-part est communiquée aux clubs au début du championnat.

Le taux de l'indemnité kilométrique servant de base au calcul de la quote-part figure en annexe 5 (1,50 €).

# CALENDRIER DES RENCONTRES



CALENDRIER SAISON 2019 / 2020

## MATCHES ALLER

6 <sup>ème</sup> Journée	03 / 11 / 2019
ST NAZAIRE AF	CHANGE CS 72
ORVAULT SF	ANGERS CBAF
LE MANS FC	NALLIERS FOOT ESPOIR 85
SABLE FC	BAUGE EA BAUGEOIS
LA ROCHE SUR YON ESOF 2	STE LUCE US
ST GEORGES GUYONNIERE	LES VERCHERS ST GEORGES

7 <sup>ème</sup> Journée	10 / 11 / 2019
CHANGE CS 72	LA ROCHE SUR YON ESOF 2
ANGERS CBAF	SABLE FC
LE MANS FC	ORVAULT SF
LES VERCHERS ST GEORGES	ST NAZAIRE AF
STE LUCE US	BAUGE EA BAUGEOIS
NALLIERS FOOT ESPOIR 85	ST GEORGES GUYONNIERE

8 <sup>ème</sup> Journée	17 / 11 / 2019
ST NAZAIRE AF	BAUGE EA BAUGEOIS
ORVAULT SF	CHANGE CS 72
LE MANS FC	STE LUCE US
LES VERCHERS ST GEORGES	NALLIERS FOOT ESPOIR 85
LA ROCHE SUR YON ESOF 2	SABLE FC
ST GEORGES GUYONNIERE	ANGERS CBAF

9 <sup>ème</sup> Journée	01 / 12 / 2019
CHANGE CS 72	LE MANS FC
ANGERS CBAF	LA ROCHE SUR YON ESOF 2
BAUGE EA BAUGEOIS	ST GEORGES GUYONNIERE
SABLE FC	ST NAZAIRE AF
STE LUCE US	LES VERCHERS ST GEORGES
NALLIERS FOOT ESPOIR 85	ORVAULT SF

10 <sup>ème</sup> Journée	08 / 12 / 2019
ST NAZAIRE AF	LA ROCHE SUR YON ESOF 2
ORVAULT SF	BAUGE EA BAUGEOIS
LE MANS FC	ANGERS CBAF
LES VERCHERS ST GEORGES	CHANGE CS 72
STE LUCE US	NALLIERS FOOT ESPOIR 85
ST GEORGES GUYONNIERE	SABLE FC

11 <sup>ème</sup> Journée	19 / 01 / 2020
CHANGE CS 72	STE LUCE US
ANGERS CBAF	LES VERCHERS ST GEORGES
BAUGE EA BAUGEOIS	LE MANS FC
SABLE FC	ORVAULT SF
LA ROCHE SUR YON ESOF 2	ST GEORGES GUYONNIERE
NALLIERS FOOT ESPOIR 85	ST NAZAIRE AF

1 <sup>ère</sup> Journée	08 / 09 / 2019
ST NAZAIRE AF	ST GEORGES GUYONNIERE
ORVAULT SF	LA ROCHE SUR YON ESOF 2
LE MANS FC	SABLE FC
LES VERCHERS ST GEORGES	BAUGE EA BAUGEOIS
ANGERS CBAF	STE LUCE US
NALLIERS FOOT ESPOIR 85	CHANGE CS 72

2 <sup>ème</sup> Journée	15 / 09 / 2019
ST NAZAIRE AF	STE LUCE US
ANGERS CBAF	CHANGE CS 72
BAUGE EA BAUGEOIS	NALLIERS FOOT ESPOIR 85
SABLE FC	LES VERCHERS ST GEORGES
LA ROCHE SUR YON ESOF 2	LE MANS FC
ST GEORGES GUYONNIERE	ORVAULT SF

3 <sup>ème</sup> Journée	22 / 09 / 2019
CHANGE CS 72	BAUGE EA BAUGEOIS
ORVAULT SF	ST NAZAIRE AF
LE MANS FC	ST GEORGES GUYONNIERE
LES VERCHERS ST GEORGES	LA ROCHE SUR YON ESOF 2
STE LUCE US	SABLE FC
NALLIERS FOOT ESPOIR 85	ANGERS CBAF

4 <sup>ème</sup> Journée	06 / 10 / 2019
ST NAZAIRE AF	LE MANS FC
ORVAULT SF	LES VERCHERS ST GEORGES
BAUGE EA BAUGEOIS	ANGERS CBAF
SABLE FC	CHANGE CS 72
LA ROCHE SUR YON ESOF 2	NALLIERS FOOT ESPOIR 85
ST GEORGES GUYONNIERE	STE LUCE US

5 <sup>ème</sup> Journée	20 / 10 / 2019
CHANGE CS 72	LA ROCHE SUR YON ESOF 2
ANGERS CBAF	SABLE FC
LE MANS FC	ORVAULT SF
LES VERCHERS ST GEORGES	ST NAZAIRE AF
STE LUCE US	BAUGE EA BAUGEOIS
NALLIERS FOOT ESPOIR 85	ST GEORGES GUYONNIERE

# CALENDRIER DES RENCONTRES



## MATCHES RETOUR

### CALENDRIER SAISON 2019 / 2020

12 <sup>ème</sup> Journée	26 / 01 / 2020
STE LUCE US	ST NAZAIRE AF
CHANGE CS 72	ANGERS CBAF
NALLIERS FOOT ESPOIR 85	BAUGE EA BAUGEOIS
LES VERCHERS ST GEORGES	SABLE FC
LE MANS FC	LA ROCHE SUR YON ESOF 2
ORVAULT SF	ST GEORGES GUYONNIERE

13 <sup>ème</sup> Journée	02 / 02 / 2020
BAUGE EA BAUGEOIS	CHANGE CS 72
ST NAZAIRE AF	ORVAULT SF
ST GEORGES GUYONNIERE	LE MANS FC
LA ROCHE SUR YON ESOF 2	LES VERCHERS ST GEORGES
SABLE FC	STE LUCE US
ANGERS CBAF	NALLIERS FOOT ESPOIR 85

14 <sup>ème</sup> Journée	09 / 02 / 2020
LE MANS FC	ST NAZAIRE AF
LES VERCHERS ST GEORGES	ORVAULT SF
ANGERS CBAF	BAUGE EA BAUGEOIS
CHANGE CS 72	SABLE FC
NALLIERS FOOT ESPOIR 85	LA ROCHE SUR YON ESOF 2
STE LUCE US	ST GEORGES GUYONNIERE

15 <sup>ème</sup> Journée	08 / 03 / 2020
LA ROCHE SUR YON ESOF 2	CHANGE CS 72
SABLE FC	ANGERS CBAF
ORVAULT SF	LE MANS FC
ST NAZAIRE AF	LES VERCHERS ST GEORGES
BAUGE EA BAUGEOIS	STE LUCE US
ST GEORGES GUYONNIERE	NALLIERS FOOT ESPOIR 85

16 <sup>ème</sup> Journée	15 / 03 / 2020
CHANGE CS 72	ST NAZAIRE AF
ANGERS CBAF	ORVAULT SF
NALLIERS FOOT ESPOIR 85	LE MANS FC
BAUGE EA BAUGEOIS	SABLE FC
STE LUCE US	LA ROCHE SUR YON ESOF 2
LES VERCHERS ST GEORGES	ST GEORGES GUYONNIERE

17 <sup>ème</sup> Journée	22 / 03 / 2020
LA ROCHE SUR YON ESOF 2	CHANGE CS 72
SABLE FC	ANGERS CBAF
ORVAULT SF	LE MANS FC
ST NAZAIRE AF	LES VERCHERS ST GEORGES
BAUGE EA BAUGEOIS	STE LUCE US
ST GEORGES GUYONNIERE	NALLIERS FOOT ESPOIR 85

18 <sup>ème</sup> Journée	29 / 03 / 2020
BAUGE EA BAUGEOIS	ST NAZAIRE AF
CHANGE CS 72	ORVAULT SF
STE LUCE US	LE MANS FC
NALLIERS FOOT ESPOIR 85	LES VERCHERS ST GEORGES
SABLE FC	LA ROCHE SUR YON ESOF 2
ANGERS CBAF	ST GEORGES GUYONNIERE

19 <sup>ème</sup> Journée	05 / 04 / 2020
LE MANS FC	CHANGE CS 72
LA ROCHE SUR YON ESOF 2	ANGERS CBAF
ST GEORGES GUYONNIERE	BAUGE EA BAUGEOIS
ST NAZAIRE AF	SABLE FC
LES VERCHERS ST GEORGES	STE LUCE US
ORVAULT SF	NALLIERS FOOT ESPOIR 85

20 <sup>ème</sup> Journée	19 / 04 / 2020
LA ROCHE SUR YON ESOF 2	ST NAZAIRE AF
BAUGE EA BAUGEOIS	ORVAULT SF
ANGERS CBAF	LE MANS FC
CHANGE CS 72	LES VERCHERS ST GEORGES
NALLIERS FOOT ESPOIR 85	STE LUCE US
SABLE FC	ST GEORGES GUYONNIERE

21 <sup>ème</sup> Journée	26 / 04 / 2020
STE LUCE US	CHANGE CS 72
LES VERCHERS ST GEORGES	ANGERS CBAF
LE MANS FC	BAUGE EA BAUGEOIS
ORVAULT SF	SABLE FC
ST GEORGES GUYONNIERE	LA ROCHE SUR YON ESOF 2
ST NAZAIRE AF	NALLIERS FOOT ESPOIR 85

22 <sup>ème</sup> Journée	10 / 05 / 2020
ST GEORGES GUYONNIERE	ST NAZAIRE AF
LA ROCHE SUR YON ESOF 2	ORVAULT SF
SABLE FC	LE MANS FC
BAUGE EA BAUGEOIS	LES VERCHERS ST GEORGES
STE LUCE US	ANGERS CBAF
CHANGE CS 72	NALLIERS FOOT ESPOIR 85

# CARTE DES CLUBS

## R1 FEMININ - GROUPE UNIQUE



# R1 FEMININ

## BAUGE EN AVANT BAUGEOIS

**Président :** BREHERET Charlie

**Correspondant :** LEROY Yann

**Coordonnées :** 06 15 35 63 17

STADE DES MAUCARDIERES

Chemin des Maucardières - 49150 Le Vieil Baugé



 @En Avant Baugois

## CHANGE CS

**Président :** SIMON Philippe

**Correspondant :** GUERIN Thomas

**Coordonnées :** 06 78 79 41 84

STADE GABRIEL MARTIN

Route de l'Epau - 72560 Changé



 @CS Changé 72

## LA ROCHE SUR YON ESOF

**Président :** GRELIER Laurent

**Correspondant :** Secrétariat

**Coordonnées :** 02 51 37 92 19

STADE DE SAINT ANDRE D'ORNAY

56 Rue du Commandant Raynal - 85000 La Roche sur Yon



 @Étoile Sportive Ornaysienne Football

## ST NAZAIRE AF

**Président :** RAZANAJATOVO Lalanirina

**Correspondant :** LANDAIS Christine

**Coordonnées :** 06 59 06 14 75

PARC DES SPORTS LEO LAGRANDE N°03

100 Avenue F. Miterand - 44600 St Nazaire



 @SaintNazaire Atlantique Football

## LE MANS FC

**Président :** GUEDET Bernard

**Correspondant :** Secrétariat

**Secrétariat :** 02 43 14 29 88

PARC DES SPORTS DE LA CALIFORNIE N°01

201 Rue Henri Champion - 72000 Le Mans



 @Le Mans FC Officiel

## LES VERCHERS ST GEORGES

**Président :** LEROY Pierrick

**Correspondant :** BILLY Christophe

**Coordonnées :** 06 30 91 96 10

STADE DES PETITES RIVIERES

Route d'Argenton CD 69 - 49700 Les Verchers sur Layon



 @As Verchers

# R1 FEMININ

## ANGERS CBAF

**Président :** REY Pascal

**Correspondant :** DEZAIRE Pascal

**Coordonnées :** 06 67 17 51 29

STADE DE L'ARCEAU N°02

10 Rue Guillaume Lekeu - 49100 Angers



 @CB Angers Football Officiel

## ORVAULT SF

**Président :** THOMAS Florent

**Correspondant :** LEPAROUX Joël

**Coordonnées :** 06 31 25 59 42

STADE DE GAGNE N°02

Chemin de Gagné - 44700 Orvault

\*Sous réserve de procédures en cours



 @Orvault Sports Football

## SABLE FC

**Président :** GAUTIER Gérard

**Correspondant :** VATTANT Guy

**Coordonnées :** 06 84 31 59 83

STADE REMY LAMBERT N°03

Route de Précigné - 72300 Sablé sur Sarthe



 @Sablé FC

## ST GEORGES GUYONNIERE

**Président :** GUIBERT Jocelyn

**Correspondant :** BONNIN Angéline

**Coordonnées :** 06 76 14 35 20

STADE MUNICIPAL

Rue de l'Abbaye de Meslay - 85600 La Guyonniere



 @St Georges Guyonniere FC

## STE LUCE US

**Président :** CAUET Alain

**Correspondant :** GAUTIER EP ATHIMON Claudie

**Coordonnées :** 06 32 58 36 17

STADE PHILIPPE PORCHER

Allée Robert Cheval, Chemin du Hallage - 44980 Ste Luce sur Loire



 @USL - Union Sportive Lucéenne

## NALLIERS FOOT ESPOIR

**Président :** BLANCHARD Yannick

**Correspondant :** BLANCHARD Garret

**Coordonnées :** 06 87 37 14 96

STADE LE VIGNEAU

12 Rue du Stade - 85370 Mouzeuil St Martin

 @Foot Espoir 85

# CONTACTS PAR SERVICES

## Accueil

accueil@lfpl.fff.fr

## Accompagnement des clubs

accompagnementclubs@lfpl.fff.fr

## Licences

licences@lfpl.fff.fr

## Compétitions

competitions@lfpl.fff.fr

## Arbitrage

arbitrage@lfpl.fff.fr

## Communication

communication@lfpl.fff.fr

## Comptabilité

comptabilite@lfpl.fff.fr

## Formations

ir2f@lfpl.fff.fr

## Assurances

lfpaysdelaloire@mutuelle-des-sportifs.com



Voici toutes les coordonnées que nous mettons à votre disposition pour vous aider dans vos démarches et pour tout renseignement. Vous pouvez joindre la Ligue par téléphone au **02.40.80.70.77** ou par e-mail à **contact@lfpl.fff.fr**.

## Pôle des Pratiques

**Responsables du Pôle :** GÔ Gabriel et RIBRAULT Guy (photo ci-dessous)

**Commission Régionale Organisation des Compétitions Seniors Féminines**

**Responsable :** ROGER Daniel

BASSET Philippe

DURAND Laura

GÔ Gabriel

LA POSTA Bruno

MANCEAU Fabienne

MANDIN Florent

**Personnes ressources :**

Référente : BILLY Oriane - obilly@lfpl.fff.fr

DUCLOZ Lionnel

CHARRIER Lydie

VAUCELLE Arnaud

SORIN Grégoire

DAVID Gilles





# Ligue de Football des Pays de la Loire



**Siège de Saint-Sébastien sur Loire**  
172, Boulevard des Pas Enchantés  
BP 63507  
44235 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE Cedex



## **Antenne du Mans**

225 route de Beaugé  
CS 81425  
72014 LE MANS Cedex 2

<https://lfpl.fff.fr>